

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

N° 2022-069

Restriction temporaire de la circulation
rue Marie Curie – RD 120
du 02/05/2022 au 06/05/2022

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue Marie Curie durant les travaux de réfection du tapis d'enrobés, effectués par l'Entreprise Jean Lefebvre Nord, 380, rue Jean Perrin – ZI Dorignies – 59509 Douai Cedex.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du lundi 2 mai 2022 au vendredi 6 mai 2022 inclus, la circulation sera restreinte dans la rue Marie Curie, aux abords du chantier relatif aux travaux de réfection du tapis d'enrobés.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Circulation alternée par feux tricolores,**
- **Interdiction de stationner au droit du chantier,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h,**
- **Interdiction de dépasser.**

Article 3 : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'Entreprise Jean Lefebvre Nord – 380 rue Jean Perrin – ZI Dorignies – 59505 Douai Cedex –
Tél. : 03 27 99 16 66 – vincent.theret@ejl.fr.

Article 4 : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise Jean Lefebvre.

Fait à Lauwin-Planque, le 25 avril 2022

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque